

AVIS DE PUBLICITÉ – AOT CAFÉ / RESTAURATION RAPIDE

1. Autorité compétente :

Collectivité : Commune de Montbonnot-Saint-Martin

Service gestionnaire : service juridique

Adresse : Château de Miribel – BP14 – 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Contact : mairie@montbonnot.fr / 04 76 90 56 36

2. Objet de l'appel :

La collectivité lance une procédure de sélection d'un opérateur économique pour l'exploitation d'une activité de restauration rapide et de café sur le domaine public.

L'autorisation d'occupation temporaire (AOT) permettra au candidat retenu de proposer des boissons chaudes et de la restauration rapide à emporter ou sur place selon les conditions définies.

3. Localisation :

Emplacement : rue Kuntzmann

Surface disponible : 100m² environ

4. Durée :

Durée de l'autorisation : 6 ans

L'AOT est précaire et révocable, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques.

5. Cahier des charges et autres documents :

Les documents mentionnés ci-dessous sont mis à disposition de tous les candidats sur demande auprès du service gestionnaire (Service gestionnaire : Alexandra BELLOC / a.belloc@montbonnot.fr) :

- Le cahier des charges
- La convention qui précise les conditions financières, la durée, les obligations d'hygiène, de sécurité et de gestion des déchets, ainsi que les conditions de résiliation.
- Un plan cadastral.

6. Modalités de remise des candidatures :

Date limite : le 30 octobre 2026 – 12h00

Transmission : mairie@montbonnot.fr

Adresse postale optionnelle : Mairie –Château de Miribel – BP14 – 38330 Montbonnot-Saint-Martin